

Extrait des délibérations

au Conseil départemental

N° CD-2025-1-5-1

Séance du lundi 10 février 2025

NOUVELLE POLITIQUE EN FAVEUR DES CENTRES SOCIOCULTURELS

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BOHN Patricia donne procuration à BEHA Nicole
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime
ISSELE Christelle donne procuration à LORENTZ Michel
KLINKERT Brigitte donne procuration à MATT Nicolas
MUNCK Marc donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

EXCUSEE :

TENENBAUM Anne

ABSENTS :

FUCHS Bruno, STRAUMANN Eric, ZELLER Fabienne

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1111-4 relatif à la compétence partagée en matière de culture et d'éducation populaire entre les communes, les départements et les régions et son article L3211-1 relatif à la compétence des départements en matière d'enfance, d'autonomie des personnes et de promotion des solidarités,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme du 20 janvier 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDERANT

L'amendement « Les centres socioculturels ne sont pas des prestataires de service public » au rapport déposé le 3 février 2025 par Mme Ludivine QUINTALLET pour le groupe Alsace écologiste citoyenne et solidaire.

L'amendement « Rendre transparente l'attribution des subventions aux structures disposant d'un agrément "Espaces de Vie Sociale" » au rapport déposé le 3 février 2025 par M. Damien FREMONT pour le groupe Alsace écologiste citoyenne et solidaire.

Les amendements « Faire des centres-sociaux culturels, un relai central dans la lutte contre l'inceste », « Garantir la limitation de la baisse des financements » et « Pérenniser la limitation de la baisse des financements » au rapport déposé le 3 février 2025 par M. Florian KOBRYN pour le groupe Alsace écologiste citoyenne et solidaire.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Rejette à l'unanimité l'amendement « Les centres socioculturels ne sont pas des prestataires de service public » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.
- Rejette à l'unanimité l'amendement « Rendre transparente l'attribution des subventions aux structures disposant d'un agrément "Espaces de Vie Sociale" » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.
- Rejette à l'unanimité l'amendement « Faire des centres-sociaux culturels, un relai central dans la lutte contre l'inceste » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.
- Rejette à l'unanimité l'amendement « Garantir la limitation de la baisse des financements » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.
- Rejette à l'unanimité l'amendement « Pérenniser la limitation de la baisse des financements » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.
- Approuve la création, à l'échelle alsacienne, d'un dispositif de financement des centres sociaux et socioculturels alsaciens, agréés par les Caisses d'Allocations Familiales du Bas-

Rhin et du Haut-Rhin, visant à affirmer le partenariat de la Collectivité européenne d'Alsace avec ces structures ;

- Approuve les modalités d'attribution des subventions aux centres sociaux et socioculturels alsaciens, agréés par les Caisses d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, telles que détaillées en annexe 1 à la présente délibération, à savoir une subvention de fonctionnement déterminée en fonction des spécificités de la zone d'intervention de la structure d'une part, et de l'atteinte d'objectifs thématiques d'autre part ;

- Approuve une mise en œuvre du nouveau dispositif de financement des centres sociaux et socioculturels alsaciens, agréés par les Caisses d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, à compter du 1^{er} mars 2025 ;

- Décide que les demandes d'aides déposées par les centres socioculturels du département du Bas-Rhin et enregistrées complètes au 28 février 2025 seront instruites dans le cadre du dispositif en vigueur jusqu'au 28 février 2025 ;

- Décide que les demandes d'aides déposées par les centres socioculturels du département du Bas-Rhin et enregistrées non complètes au 28 février 2025 seront instruites dans le cadre du dispositif en vigueur jusqu'au 28 février 2025 ;

- Approuve le calendrier de mise en œuvre des financements, à savoir un financement maintenu en intégralité pour les structures précédemment financées, et une mise en œuvre progressive sur trois ans pour les structures entrant dans le dispositif, à compter du 1^{er} mars 2025, tel que détaillé en annexe 2 à la présente délibération, sous réserve du vote des budgets à venir ;

- Approuve le modèle type de convention d'objectifs joint en annexe 3 à la présente délibération et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace ou son représentant à signer une convention particulière sur la base de ce modèle type avec chaque bénéficiaire de subventions ;

- Abroge, en conséquence, les délibérations ayant adopté ou modifié les règles d'octroi et de versement des subventions aux structures socio-éducatives ayant leur siège sur le département du Bas-Rhin, à compter du 1^{er} mars 2025 ;

- Approuve le principe du soutien à l'ensemble des centres sociaux et socioculturels alsaciens avec un surcroît budgétaire final de 755 403 €, soit une enveloppe globale à échéance 2027 de 2 296 895 €, dont 1 829 335 € en 2025 ;

- Approuve le principe du maintien du soutien au Centre Culturel et Social de Rotterdam pour un montant de 5 000 € ;

- Approuve le principe du maintien du soutien au Réseau d'Animation Jeunes de Monswiller pour un montant de 8 200 € ;

- Approuve le principe du maintien du soutien à la Maison de la Jeunesse et de la Culture de Barembach pour un montant de 2 000 €.

- Précise que l'attribution de l'ensemble des subventions précitées au Centre Culturel et Social de Rotterdam, au Réseau d'Animation Jeunes de Monswiller et à la Maison de la Jeunesse et de la Culture de Barembach au titre de l'année 2025 fera l'objet d'un rapport soumis à une Commission permanente ultérieure.

Sous réserve du vote du Budget Primitif 2025, les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P207	O005	P207E01	T80	(1091) 65-65748-338	1 844 535 €
TOTAL					1 844 535 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

29 non-participations au vote

Robin CLAUSS, membre du CA au sein du CSC d'Obernai

Fleur LARONZE, membre du CA au sein du CSC de l'Elsau à Strasbourg et membre du CA au sein du CSC Montagne Verte

Pascale PFEIFFER, membre du CA au sein du CSC du Neuhof à Strasbourg et de l'association LUPOVINO

Jean-Philippe MAURER, membre du CA au sein du CSC de la Meinau

Anne REYMANN, membre du CA au sein du CSC "Au-delà des ponts" à Strasbourg et membre de l'ARES - Esplanade

Françoise BEY, membre du CA au sein du CSC de HautePierre

Jean-Philippe VETTER, membre du CA au sein du CSC l'Escale

Serge OEHLER, membre du CA au sein du CSC "Schoelcher"

Florian KOBRYN, membre du CA au sein du CSC de Neudorf

Ludivine QUINTALLET, membre du CA au sein du CSC CARDEK

Anne TENENBAUM, membre du CA au sein du CSC Fossé des Treize

Danielle DILIGENT, membre du CA au sein du CSC Marais Adolphe Sorgus

Catherine GRAEF-ECKERT, membre du CA au sein du CSC l'Albatros

André ERBS, membre du CA au sein du CSC du Langensand

Isabelle DOLLINGER, membre du CA au sein du CSC "Robert Schuman"

Marc SENE, membre du CA au sein du CSC de Sarre-Union

Jean-Claude BUFFA, Adjoint au maire de Saverne

Patricia BOHN, membre du CA au sein du CSC la Passerelle

Fatima JENN, membre du CA au sein du CSC Jean Wagner

Fabienne ZELLER, Adjointe au maire de Pfastatt

Annick LUTENBACHER, membre du CA au sein du CSC du pays de Thann

Cécile DELATTRE, membre du CA au sein du CSC d'Hœnheim

Elisabeth DREYFUS, membre du CA au sein du CSC Phare de l'Ill

Catherine RAPP et Alain COUCHOT, membres des CSC Bel Air et Porte du miroir

Victor VOGT, membre du réseau d'animation intercommunal de Niederbronn

Pierre VOGT, membre du CA au sein du CSC de Wittelsheim

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, membre du CA du Réseau d'Animation Intercommunal du Pays de NIEDERBRONN

Damien FREMONT, membre du CA du CSC JSK à Koenigshoffen